

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront la destruction d'habitats d'espèces.
Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Altération Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront l'altération d'habitats d'espèces.
Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Dégradation Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront la dégradation d'habitats d'espèces.
Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur en Agronomie-Environnement (AGROSUP Dijon) et
Master Ecophysiologie et Ethologie, Université de Strasbourg

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : A partir de Septembre 2023.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND-EST.....
Départements : Haut-Rhin (68).....
Cantons : Ensisheim.....
Communes : Réguisheim.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées annexé.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

... Dans le cadre de l'accompagnement à maîtrise d'œuvre du chantier, un compte-rendu par visite sera établi par le coordinateur environnement.
Un bilan global du chantier sera rédigé en fin de celui-ci. Par la suite, des suivis scientifiques des espèces visées seront mis en œuvre et feront l'objet d'un compte-rendu annuel:

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MERTZWILLER
le 19/05/2022
Votre signature

EPV 1 SAS
ZA Le Bosquet - Rue de la Lisière
F - 67580 MERTZWILLER
03 88 90 52 56 - contact@tryba-energy.com
SIREN 529 027 542

Espèces	Statut de protection	Effectifs impactés après les mesures E et R	Surfaces Impactées après les mesures E et R	Objet de la protection	Objet de la demande
OISEAUX					
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : VU <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU	Entre 1 et 5 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU ZNIEFF : Déterminante	Entre 1 et 5 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : VU <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	1 couple	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Entre 1 et 5 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Entre 1 et 5 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU ZNIEFF : Déterminante	1 couple	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : VU <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU	Entre 5 et 15 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : NT <u>Liste Rouge Alsace</u> : EN	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Protection Nationale : Article 3 du 29/10/2009, Directive 2009/147/CE/-	1 couple	Habitat de reproduction sur le site impactée : 4,36 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats

Espèces	Statut de protection	Effectifs impactés après les mesures E et R	Surfaces impactées après les mesures E et R	Objet de la protection	Objet de la demande
	<u>Directive Oiseaux</u> : Annexe I <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU <u>ZNIEFF</u> : Déterminante				
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Directive 2009/147/CE/-</u> <u>Directive Oiseaux</u> : Annexe I <u>Liste Rouge France</u> : NT <u>Liste Rouge Alsace</u> : VU	Entre 2 et 5 couples	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Entre 1 et 5 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : NT <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Entre 5 et 10 individus	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 3 du 29/10/2009, <u>Liste Rouge France</u> : LC <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	Aucun	Habitat de reproduction sur le site impactée : 0,54 ha environ	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction des habitats
Amphibiens					
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 08/01/2021	Indéfinissable	Aucun habitat impacté	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (en transit)

Espèces	Statut de protection	Effectifs impactés après les mesures E et R	Surfaces impactées après les mesures E et R	Objet de la protection	Objet de la demande
	<u>Directive 92/43/CEE</u> ; Annexe IV, <u>Liste Rouge Alsace</u> : NT <u>ZNIEFF</u> : Déterminante				
Reptiles					
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 08/01/2021 <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	<5 individus	Altération temporaire d'habitats favorable à cette espèce ubiquiste correspondant à la totalité du projet soit 23,3 ha, Reconstitués en phase exploitation	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (mortalité accidentelle en phase chantier)
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 08/01/2021 <u>Directive 92/43/CEE</u> : Annexe IV, <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	<5 individus	Altération temporaire d'habitats favorable à cette espèce ubiquiste correspondant à la totalité du projet soit 23,3 ha, Reconstitués en phase exploitation	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (mortalité accidentelle en phase chantier)
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 08/01/2021 <u>Directive 92/43/CEE</u> : Annexe IV, <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	<5 individus	Destruction de 2 000 m ² de lisières favorables à l'espèce	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (mortalité accidentelle en phase chantier) et à la destruction d'habitats d'espèce
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 08/01/2021 <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	<5 individus	Altération temporaire d'habitats favorable à cette espèce ubiquiste correspondant à la totalité du projet soit 23,3 ha, Reconstitués en phase exploitation	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (mortalité accidentelle en phase chantier)
Mammifères					
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	<u>Protection Nationale</u> : Article 2 du 23/04/2007 <u>Liste Rouge Alsace</u> : LC	<5 individus	Altération de 3,53 ha de zone d'alimentation reconstituées en phase exploitation + installation de gîtes dans le par cet élargissement des surfaces refuges périphériques	Protection des individus et des habitats	Dérogation à la destruction d'individus (mortalité accidentelle en phase chantier) à la destruction d'habitats d'alimentation

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : EPV 01.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue ZA Le Bosquet - Rue de la Lisière.....
 Commune MERTZWILLER.....
 Code postal 67580.....
 Nature des activités : PRODUCTION D'ÉNERGIES SOLAIRES.....
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Burhinus oedicnemus Oedicnème criard		* Cf Tableau annexé au CERFA ci-après pour liste d'espèces complète et détaillée
B2 Emberiza citrinella Bruant jaune		
B3 Emberiza calandra Bruant proyer		
B4 Linaria cannabina Linotte mélodieuse		
B5 Lanius collurio Pie-Grièche écorcheur		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées annexé.....
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
 - Destruction des œufs Préciser :
 - Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 - Par pièges létaux Préciser :
 - Par capture et euthanasie Préciser :
 - Par armes de chasse Préciser :
 - Autres moyens de destruction Préciser :
- Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront la destruction d'habitats d'espèces.
Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur en Agronomie-Environnement (AGROSUP Dijon) et Master Ecophysiologie et Ethologie, Université de Strasbourg
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : A partir de Septembre 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : GRAND-EST
Départements : Haut-Rhin (68)
Cantons : Ensisheim
Communes : Réguisheim

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 - Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .. Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées annexé ..

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Dans le cadre de l'accompagnement à maîtrise d'oeuvre du chantier, un compte-rendu par visite sera établi par le coordinateur environnement. Un bilan global du chantier sera rédigé en fin de celui-ci. Par la suite, des suivis scientifiques des espèces visées seront mis en oeuvre et feront l'objet d'un compte-rendu annuel.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MERTZWILLER
le 19/05/2022
Votre signature

TRYBA 1 SAS
ZA Le Bosquet - Rue de la Lisière
F - 67580 MERTZWILLER
03 88 90 52 56 - contact@tryba-energy.com
SIREN 529 027 542